

### Déclaration en matière de stratégie Erasmus

Pour offrir à ses élèves de nombreuses possibilités de parcours universitaires à l'international, l'EBS a signé des accords de partenariat avec de nombreuses universités étrangères. Il s'agit pour l'essentiel d'accords organisant l'échange d'étudiants mais aussi de partenariats en matière de travaux de recherche. L'EBS entend également poursuivre et accentuer la politique de doubles diplômes de niveau master.

a) L'EBS Paris privilégie les accords avec des partenaires selon des critères académiques : reconnaissance de l'état, accréditations nationales ou internationales, programme correspondant au programme de l'EBS.

b) Les zones géographiques sont déterminées selon les langues étudiées à l'EBS Paris car les mobilités doivent s'effectuer dans les 2 langues parlées par les étudiants. Les partenariats sont également signés en fonction des évolutions du marché et des demandes étudiants.

c) La population étudiante ciblée en priorité par la mobilité correspond à la 3ème année d'études (niveau Bachelor) à l'EBS car la mobilité est obligatoire sur cette année dans le programme; l'EBS développe également des partenariats au niveau Master car une mobilité est possible en 5ème année. L'objectif de ces mobilités est de contribuer à la mission de l'EBS Paris qui est de former des managers internationaux trilingues.

Pour la mobilité entrante, la population ciblée est à la fois de niveau Bachelor et de niveau Master. Au niveau Bachelor, les étudiants entrants peuvent suivre le programme EBS Paris en 2ème année (en anglais ou en français) ou un programme spécifique en 3ème année (en anglais ou en français). Au niveau Master, les étudiants peuvent également suivre les cours du programme EBS en anglais ou en français.

Depuis plusieurs années, l'EBS Paris a également pour objectif de développer des doubles-diplômes tant au niveau Bachelor qu'au niveau Master, avec des partenaires Européens et non Européens. Ces projets sont développés sur la durée car ils nécessitent un travail de comparaison des programmes permettant une articulation conjointe. La mise en place de doubles-diplômes permet une collaboration accrue entre établissements et représente une réelle valeur ajoutée pour les étudiants participant à ces programmes.

L'EBS Paris n'a pas participé à des projets de ce type dans le cadre Erasmus jusqu'à ce jour; cependant le renouvellement de la charte incite l'EBS à développer ce genre de projets avec ses partenaires, plus particulièrement ceux du réseau EBS.

Ce programme va permettre à l'EBS Paris de renforcer les actions déjà menées au sein de l'école pour promouvoir les périodes de mobilités.

1) Le financement des périodes de mobilité peut permettre à des étudiants entrants ou sortants d'effectuer des études ou stages à l'étranger, qui n'auraient pas été possibles sans le financement. Ceci contribue à augmenter et diversifier la population étudiante au sein de l'EBS.

2) L'EBS Paris a mis en place plusieurs projets de coopération avec des entreprises, ce qui permet d'avoir une vision toujours cohérente et actuelle avec le monde de l'entreprise. Jusqu'à ce jour, ces projets n'ont pas été réalisés dans le cadre Erasmus mais l'adhésion à la nouvelle charte devrait permettre une réflexion sur de nouveaux projets avec des partenaires Européens.

3) Le financement de l'EBS Paris provient essentiellement des droits de scolarité, la participation à ce nouveau programme Erasmus permettrait de diversifier les modes de financement.

4) L'EBS Paris a mis en place une mobilité de stage à l'étranger qui va devenir obligatoire à partir de 2014; le programme Erasmus pour tous va permettre de développer les périodes de stages Erasmus et ainsi maintenir le lien triangulaire entre le monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'entreprise.

5) Le nouveau programme Erasmus pour tous permettra à l'EBS Paris d'accueillir de nouvelles nationalités d'étudiants entrants et de proposer de nouvelles destinations aux étudiants sortants, ce qui contribue à l'internationalisation du programme, de l'établissement et de l'enseignement supérieur de manière générale.